

La Croissance de Compiègne au XIXe siècle (1800-1850)

Elie FRUIT

Villégiature des rois et des empereurs depuis Clovis, lieu d'élection d'une abbaye qui eut ses heures de célébrité, "chronique par les pierres de ce que la France a fait depuis qu'elle est la France", selon la belle formule d'Eugène Pelletan, le site de Compiègne ne l'a-t-on répété- doit son destin privilégié à la conjonction de ces trois facteurs: à sa situation avantageuse au confluent de deux rivières navigables, à sa position géographique et stratégique favorable aux voies de passage, et surtout à la présence d'un massif forestier d'un exceptionnel attrait, héritier de l'antique forêt des Sylvanectes.

Que d'images d'un riche passé se chevauchent à l'évocation des gestes glorieuses, des chroniques des réceptions chatoyantes et des trames successives de la vie quotidienne, inscrites et réinscrites dans le tracé des rues et des ruelles et dans le matériau des édifices et des maisons ...

"Encore quelques années, et le Compiègnais natif, que des circonstances auront tenu éloigné de sa bonne ville depuis quelque vingt ans, ne la reconnaîtra plus en y rentrant. Il cherchera vainement sa nef de Saint-Corneille, avec ses bas-côtés au sol terreux et veuf de son dallage, sa place d'Armes étroite et entourée de murs irréguliers ; il cherchera ses antiques pas de Saint-Jacques, les ormes et le parapet de son cimetière, et son étroit presbytère, et son vieux bâtiment de la Sainte-Famille. Il cherchera ses fosses du Cours, plantés d'arbres et peuplés de laborieux cordiers ; enfin ses maisons noires et ses boutiques primitives où le luxe était inconnu, où le soir les ténèbres n'étaient combattues que par la lueur vacillante d'une classique et misérable chandelle abandonnée sur le comptoir, et dont la mèche fuligineuse, étalant à loisir son vaste champignon, n'était ravivée, à de longs intervalles, que lorsqu'un consommateur indiscret venait de loin troubler la tranquille veillée du marchand, et l'arra-

cher momentanément au foyer pétillant de son arrière-boutique.

Tout cela a disparu, tout cela s'est modifié et, pour être juste, il faut avouer que tout cela s'est embelli (...). Il n'est pas jusqu'aux boutiques obscures qui ne se voient changées en élégants magasins. Le marchand s'est effacé devant le négociant et bientôt, peut-être, nous aurons à Compiègne les spécialistes, cette mode du jour qui a envahi la capitale."

Ce témoignage, vers le milieu du siècle dernier, de l'historien local Lambert de Ballyhier, suffirait déjà à réfuter l'idée parfois exprimée, sinon reçue, que la transformation heureuse de Compiègne ne se serait accomplie qu'à partir du second Empire. Mais au-delà du témoignage et de l'évocation du passé, empreinte de charme nostalgique, ces lignes sous-tendent en vérité la problématique d'une histoire de la ville associant l'urbain et le social. Ne suscitent-elles pas l'interrogation sur les facteurs de la transformation urbaine et de l'évolution sociale, sur la relation entre leurs multiples implications : le bâti, les structures économiques, administratives, politiques, et l'individu qui produit, échange, consomme, s'adonne à des loisirs ?

Autant de questions auxquelles la recherche d'éléments descriptifs et quantitatifs, révélateurs de la réalité urbaine, ainsi que des relevés systématiques des données démographiques, à l'intérieur de cadres de référence géographiquement définis (quartiers, faubourgs), doivent permettre de donner réponse.

Les listes nominatives des recensements de 1799, 1846, 1876 et 1906 ont constitué la source de ces relevés ; elles nous ont permis en particulier de réaliser des coupes de la population riches en données de comparaison. (1)

(1) cf Annales compiègnoises N°19, Les recensements de la population de Compiègne au XIXe siècle.

Dans le cas de Compiègne, les effectifs relativement modestes mis en jeu ont facilité un dépouillement exhaustif qui met à l'abri des aléas d'une analyse par sondages, auxquels l'historien est parfois contraint de recourir lorsque le volume des données à recueillir est trop important.

Les autres sources utilisées ont été les monographies et annuaires statistiques en dépôt à la Bibliothèque municipale et les archives de la Mairie (état-civil, délibérations du Conseil municipal, listes électorales, etc.), obligeamment mises à notre disposition par Madame le Conservateur et ses collaboratrices.

Pour des raisons de méthode, auxquelles s'ajoute un certain souci de mise en phase de l'histoire locale avec les grandes périodes de l'histoire nationale, les résultats de notre recherche seront présentés successivement dans le temps, selon trois parties :

- I Période 1800-1850
(de la Révolution à la Monarchie de Juillet)
- II Période 1850-1870
(second Empire)
- III Période 1870-1900
(3ème République)

Le lecteur voudra bien ne voir dans le présent article, consacré à la première période, que la trame d'une recherche qui reste à approfondir et à développer.

CHAPITRE I

LES STRUCTURES URBAINES

1. La topographie du site

Le territoire communal de Compiègne, d'une superficie légèrement supérieure à cinquante kilomètres carrés, occupée aux quatre-cinquièmes par la forêt, couvre une vaste plaine qui n'est dominée que par les collines du Tremble et des Beaux-Monts. Limité en partie par le cours des deux rivières, l'Aisne et l'Oise, il ne franchit cette dernière qu'une seule fois, au faubourg du Petit-Margny.

Le "plan Damas" de 1838 et les descriptions des contemporains contribuent à donner une idée assez précise du site dans la première moitié du siècle dernier. Le périmètre de la ville proprement dite se confondait pratiquement avec celui des anciennes fortifications, tel que nous l'a légué le "plan Chandellier" de 1794. Du rempart, il subsistait encore -bien plus nombreux qu'aujourd'hui- d'importants vestiges, en dépit des démolitions entreprises à la fin du XVIIIe siècle, quand

la ville perdit son rang de place de guerre. La porte Notre-Dame avait été abattue vers 1730, la porte de Paris en 1778, la porte de Pierrefonds en 1782 ; celle du Vieux-Pont ne disparut qu'en 1811.

Un premier repère de taille qui nous est conservé, du Compiègne "intra-muros" du XIXe siècle, est constitué par le rempart partant de la rive gauche de l'Oise qui rejoint la Porte-Chapelle. A partir de cet endroit le mur disparut sous le premier Empire, pour servir de soutènement à la terrasse en pente douce du Palais. Les travaux d'agrandissement de la place achevés en 1840 lui apportèrent de nouvelles modifications. Réapparaissant au boulevard des Grandes-Ecuries (l'actuel boulevard Victor Hugo), le mur longe ensuite les magnifiques propriétés bordant la rue des Domeliers. A la Porte-la-Reine (à hauteur du carrefour de l'actuelle rue Carnot), le rempart, au XVIIIe, rejoignait la porte de Paris, qu'on peut situer à une cinquantaine de mètres en retrait de la rue Biscuit (appellation du XIXe ; aujourd'hui rue Edouard-Dubloc). Il atteignait ensuite la rivière à l'emplacement de la propriété du Beau-Regard, devenue plus tard domaine de Songeons. Le long de l'Oise, en arrière de la promenade ombragée du Cours, créée au siècle précédent à l'emplacement de l'ancienne île de la Palée, le rempart, au début du siècle, était encore bordé de ses fossés plantés d'ormes -comme l'évoque Lambert de Ballyhier-, eux-mêmes séparés de la promenade supérieure par une haie en charmille. Coet, chroniqueur de la vie compiègnoise, précise qu'une descente conduisait dans ces fossés où étaient installés des jeux de boules et de quilles ...

L'observation du quadrillage des rues de Compiègne n'apporte pas de surprise. Il dut être logiquement déterminé par les lignes de pente en direction de l'Oise, ce qui s'est traduit en gros par une série de voies parallèles se dirigeant vers la rivière, coupées elles-mêmes par une autre série de rues perpendiculaires.

Dans l'ensemble, la topographie de ce Compiègne "intra-muros" du début du XIXe siècle avait conservé de nombreux traits de la ville du Moyen-Age. La plupart des rues, au milieu desquelles coulait l'unique ruisseau, étaient étroites et tortueuses. Les érudits locaux répètent à l'envi que cette caractéristique, commune à toutes les villes fortifiées, répondait à un but stratégique : un moyen pour tromper l'assaillant au cours des nombreuses guerres qui avaient désolé la ville.

Il existait encore nombre de maisons à l'ossature de bois, construites aux quinzième et seizième siècles, reconnaissables à leurs

étages en saillie et à leurs sculptures, notamment dans les quartiers du Sud et de l'Ouest. D'après le recensement de 1799 que nous avons étudié en détail, le nombre des maisons et autres lieux habités (casernes, hôpital, etc. de la ville proprement dite était de 852, sur un total de 1230 incluant les faubourgs.

Il ne semble pas que l'aspect général de Compiègne ait séduit outre-mesure le préfet Cambry, en tournée d'inspection dans le département sous le Consulat, lui cependant si enthousiaste dans la description du paysage de la route de Verberie à Compiègne, qu'il n'hésite pas à placer au-dessus de la Suisse et de la Lombardie ...:

"Compiègne n'offre rien d'imposant à la curiosité du voyageur ; les rues en sont mal dirigées, mal bâties ; cette ville ne prend un caractère de grandeur que dans les environs du château où des particuliers qui spéculoient sur la location de leurs maisons pendant les voyages du roi, avaient élevé quelques beaux édifices".

Ainsi au premier regard, le préfet a opéré la démarcation entre les quartiers populaires et cet endroit plus noble de la partie haute de la ville, pour lequel, dès longtemps, l'aristocratie a manifesté sa prédilection. Dans ces rues récemment rebaptisées (Révolution oblige ...), se signalent en effet à l'attention du voyageur les élégantes façades des hôtels aristocratiques dont les plus récents ont accompagné la reconstruction du château sous Louis XV. Nombre d'entre eux pourtant sont déserts ; certains, saisis comme biens d'émigrés, ont changé de propriétaire.

Il convient de citer :

- Rues de la Fédération et Voltaire (parties de l'actuelle rue Fournier-Sarlovèze) : l'hôtel du Grand Ecuyer de France, auréolé du souvenir de la comtesse du Barry ; l'hôtel Bournonville, propriété d'une ancienne et célèbre famille de Compiègne ; l'hôtel d'Agincourt, du XVe siècle ; l'hôtel de Toulouse où demeura le maréchal d'Humières ;
- Rue de la Révolution (aujourd'hui rue de la Sous-Préfecture) : l'hôtel de la Chancellerie (futur siège de la sous-préfecture et du tribunal) ;
- Rue de l'Egalité (des Minimes) : l'hôtel de la Marine, qui deviendra l'hôtel de la Gendarmerie, voisinant avec l'hôtel du contrôle général.

Les beaux édifices ne sont cependant pas l'exclusivité des environs du château. D'autres quartiers, en moins apparent certes, ont également plus d'un titre de noblesse à faire valoir :

- Rue des Domeliers (rue de la République pendant la Révolution), au Sud, certains immeubles témoignent de la qualité des hôtes illustres qui ont fréquenté Compiègne: l'hôtel des Relations extérieures, construit par Gabriel pour le marquis de Marigny, et qui sera le premier siège de la sous-préfecture ; l'hôtel Gaya, qui fut habité par un major de la ville au XVIIe siècle; l'hôtel de Chambaudon que Saint-Simon a cité dans ses mémoires,
- Rue Saint-Antoine, le célèbre hôtel des Rats, lieux des amours du Béarnais et de Gabrielle d'Estrées,
- Rue du Portail Saint-Antoine, l'ancien hôtel de Condé.

Le quartier Nord se signale par la présence: rue d'Ardoise (aujourd'hui rue Hippolyte-Bottier), des ex.-"Ecuries de Monsieur" édifiées par Chalgrin ; rue des Petites-Ecuries (Pierre-Sauvage), de l'hôtel d'Orbais ayant appartenu au comte de Montsoreau, grand prévôt de France ; rue Le Féron, de l'hôtel de Fleury.

A l'entrée du faubourg Saint-Lazare (des Piques, pendant la Révolution), les Grandes-Ecuries (de nos jours le haras), construites en 1738, attestent encore la grandeur royale.

La tonalité des divers quartiers de la ville participe pourtant d'autres traits spécifiques. Au Sud, autour de Saint-Corneille et de Saint-Antoine, où tant d'appellations fleurent la tradition marchande : Marché au Blé, Marché à l'Avoine, rue du Plat d'Etain, rue des Bonnetiers, Place du Change, rue des Bouchers, Marché aux Toiles, la boutique et l'auberge ont la prééminence.

Le quartier Ouest reflète un enracinement semblable mais sans la touche aristocratique du précédent. Faut-il rappeler que la halle aux poissons, au Moyen-Age, était installée à l'angle de l'actuelle rue Jeanne-d'Arc et de la rue des Trois-Barbeaux et, qu'avant la Révolution, l'adjudication étroitement réglementée de la marée se faisait sous la halle du Marché-aux-Herbes ; qu'enfin l'hôtel des Trois-Barbeaux, vaste auberge dont les dépendances s'étendaient presque jusqu'à la rue Saint-Nicolas, avait eu le privilège d'abriter l'honorable corporation des maîtres bonnetiers et merciers.

Quant au quartier Nord, il réalise un certain amalgame du bel édifice et des humbles demeures de la population laborieuse.

Après la ville "intra-muros", les faubourgs:

- Le faubourg Chapelle (10 maisons au début du siècle) dénommé autrefois de "Tous les Diables", parce qu'habité au XVIIe

siècle par des familles de protestants qui avaient fui les persécutions ;

- Le faubourg Hurtebise (13 maisons), du nom d'une famille qui y était déjà fixée au XIIIe siècle ;
- Le faubourg Saint-Lazare (41 maisons), ancien faubourg Saint-Ladre, du nom de la léproserie ou maladrerie de Compiègne installée sous Louis-Le-Gros ;
- Le faubourg Saint-Accroupy (34 maisons), à l'Ouest du cimetière de Clamart ;
- Le faubourg Saint-Germain (172 maisons), le plus ancien et le plus étendu, dont l'origine remonterait à un village de passeurs et de pêcheurs de l'époque celtique.

Sur la rive droite de l'Oise, au Nord-Ouest de la ville, quelques trente maisons, plus ou moins groupées ou dispersées, constituent le faubourg du Petit-Margny que la ville de Compiègne a acquis au XIIIe siècle.

Outre les faubourgs, le territoire communal englobe encore le hameau de Royallieu (65 maisons), à 900 mètres au Sud-Ouest de la ville, ancienne dépendance de la seigneurie de Saint-Germain, une partie du hameau de Mercières, ainsi que les "écarts" dispersés dans la forêt : Pont-de-Berne, l'Ortille, Saint-Corneille-aux-Bois, Les Vineux, les Clavières, La Faisanderie, La Forte-Haie, La Motte-Blin.

Les faubourgs, à l'exception du faubourg Saint-Germain où on comptait déjà au début du siècle une dizaine de rues, ne sont desservis que par des chemins à peine construits.

La spécificité de chaque quartier ou faubourg se retrouve dans la localisation sociale avec laquelle elle est en correspondance, comme va le faire apparaître la répartition socio-professionnelle de la population que nous examinons plus loin.

2. La transformation urbaine

Les modifications notables qui apparaissent dans la ville dans la première moitié du XIXe siècle relèvent soit de décisions ou de l'influence du pouvoir central, soit d'initiatives municipales. La situation particulière de Compiègne à cet égard dépend de la fréquentation du château par les souverains. Les nécessités de circulation et d'accès au palais des équipages, les besoins d'apparat et d'appareil qu'entraînaient des séjours plus ou moins fréquents ou prolongés, dont la chronique a fait ses délices en récits colorés de réceptions brillantes, cérémonies, camps militaires et autres démonstrations, sont à l'origine de maintes transformations

urbaines.

Des précédents existent. En 1740 à l'extrémité de la rue des Domeliers, du côté de l'hôpital, le rempart avait été démoli pour élargir la chaussée et faciliter ainsi le passage des carrosses venant de Paris.

C'est un arrêté ministériel du premier Empire, en 1806, qui met l'église Saint-Corneille à la disposition de la ville, à charge par celle-ci de créer une rue pavée et de pratiquer des passages publics. En 1825 un tronçon allant de la place de l'Hôtel de Ville à la rue du Vieux-Pont (l'actuelle rue Jeanne d'Arc) est réalisé.

Pour l'ancienne "Place devant le Château", il ne fallut pas moins d'un siècle pour que se concrétisât le projet conçu par Gabriel au XVIIIe siècle. En 1813 Napoléon charge le baron Mounier de sa réalisation. Les retards entraînés par les acquisitions de terrains et d'immeubles sont tels que c'est seulement en 1840 que la vieille place apparaît dans la forme que nous lui connaissons.

Le sort de la place Saint-Jacques s'était décidé lors de l'ouverture, en 1786, du nouveau cimetière de Clamart, dans le but d'y transférer les sépultures du vieux cimetière, contemporain de Jeanne d'Arc, qui entourait l'église. Après une longue période de temporisation nécessaire à l'apaisement des esprits, devant ce qui était considéré par la population comme un exil des morts, la suppression de l'ancien cimetière est décidée par le Conseil Municipal. Le 2 Novembre 1833 celui-ci donne son assentiment "aux travaux de nivellement de la place du cimetière Saint-Jacques, place qui au lieu d'être un lieu dont l'obscurité favorise les désordres nocturnes, sera au contraire accessible aux voitures, et sûre pour les habitants". En 1841 la rue Mounier (l'actuelle rue du Dahomey) assure la relation de l'espace ainsi dégagé avec la toute nouvelle place du Château.

Quant au Cours (notre cours Guynemer), ses fossés sont peu à peu comblés et à leur emplacement est construite en 1839 la route royale de Rouen à Reims.

Il n'est pas jusqu'aux noms des rues qui ne traduisent l'influence du Pouvoir sous ses formes successives. La partie centrale de l'actuelle rue Vivenel, ancienne rue de l'Arc, devient rue de Berry en 1814 à la Restauration, rue de Nemours en 1830, rue du Théâtre en 1848. L'exemple de la rue d'Alger (appellation de 1848) est encore plus démonstratif. Elle était composée sous l'Ancien Régime de la rue Vide-Bourse (côté Château) et de la rue du Paon, séparées

par la rue de Soissons (l'actuelle rue de la Sous-Préfecture). La rue Vide-Bourse devient rue de la Fédération pendant la Révolution, rue de l'Impératrice sous le 1er Empire, rue d'Angoulême sous la Restauration, rue d'Orléans sous la monarchie de Juillet. La rue du Paon fut épargnée par le changement, sauf pendant la Révolution où elle s'appelait rue Voltaire.

Pour ce qui est de la municipalité, plusieurs réalisations témoignent de l'intérêt qu'elle porte à l'amélioration des moyens d'échange et de transport, des services publics et même du potentiel attractif de la ville.

En 1831 elle contracte emprunt pour l'aménagement sur les bords de l'Oise, en amont du pont, du Port-aux-Vins et du Port-aux-Charbons, au moment où l'Administration fait aménager le canal latéral à l'Oise.

Quand la création des premières lignes de chemin de fer vient à l'ordre du jour, ses représentants défendent avec insistance le projet du tracé de Paris à la Belgique par Compiègne et Saint-Quentin, qui est concurrencé par un autre projet prévoyant le passage par Amiens et Lille. Celui-ci est réalisé le premier, en 1844, mais les compiégnois verront bientôt leur ténacité récompensée. En 1847 "l'embarcadère" de Compiègne, à cheval sur le territoire de la ville et celui de Margny, est terminé et la section Creil-Compiègne de la ligne de Paris à la Belgique mise en service. Le 25 février 1849, deux mois après son élection à la tête de la République, le Prince-Président, Louis-Napoléon, inaugure solennellement la section de Compiègne à Noyon. Selon un témoin, "il mit pied à terre au passage du train à Compiègne et passa en revue la garde nationale et le 8e dragons. Il continua son voyage jusqu'à Noyon où l'évêque de Beauvais bénit la locomotive".

En 1833, la Ville fait procéder au renouvellement des plaques indicatrices des rues et au numérotage des maisons : nombres pairs d'un côté, nombres impairs de l'autre, les numéros allant en croissant de l'amont vers l'aval pour les rues parallèles à l'Oise, de l'Oise vers les faubourgs pour les rues perpendiculaires. Le système avait été inventé à Paris par le préfet Trochet en 1805.

En 1843, la construction d'une usine à gaz pour l'éclairage public est autorisée par le préfet de l'Oise ; elle devient effective en 1847. A Paris le premier éclairage d'une rue au gaz avait eu lieu en 1829.

La construction du premier abattoir de Compiègne, dans le faubourg Saint-Germain, non loin du Port-à-bâteaux, est terminée en 1849. Pour sa desserte la ville décide

alors de prolonger la rue des Anges, le début de l'actuelle rue de Bouvines.

Autre initiative décisive de la municipalité : en 1836 celle-ci propose à l'Etat la remise du terrain de l'ancienne propriété des Carmélites, à proximité de la caserne Boursier - du nom du propriétaire des écuries construites jadis pour le service du roi -, ainsi qu'une somme de 120.000 F, le tout pour l'édification d'une caserne de cavalerie.

Cette démarche, qui sera plus tard répétée, tend à consacrer l'un des atouts majeurs de la ville. A sa notoriété de villégiature de souverains, Compiègne ajoute le prestige de la ville de garnison, avec ses défilés, fêtes et concerts publics, avant d'y adjoindre bientôt une marque nouvelle de son pouvoir d'attraction, la réputation d'un centre de tourisme.

3. L'évolution des structures économiques et administratives

3.1. Les structures économiques

Jacques Bernet, dans son article récent dans les Annales compiégnoises, qui abonde en informations inédites sur les structures économiques et sociales de Compiègne à la veille de la Révolution, nous a apporté la démonstration d'une petite cité à la fonction très diversifiée : administrative, en raison notamment de la présence du bailliage, multiforme quant à l'économie dominée par les métiers de l'artisanat et le petit commerce, et encore fortement imprégnée des traditions du Moyen-Age.

En ces temps lointains, le port de Compiègne, lieu de transit de céréales, légumes, vins, laines, cuirs et bois, alimentait un marché très actif de produits d'épicerie, de grains, de toiles et de boissons qui déclina cependant très fortement par la suite. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, la construction du nouveau château et de nombreux édifices publics et privés donna un essor particulier, bien que temporaire, aux activités du bâtiment. Les manufactures, par contre, étaient quasiment inexistantes, à l'exception des chantiers de bateaux, placés de tout temps sous l'invocation de Saint-Nicolas, et de la corderie qui leur était en quelque sorte complémentaire.

L'agriculture ne tenait dans la contrée qu'une place très modeste, tandis que la forêt continuait à jouer son rôle séculaire. Parmi les gardes, bûcherons, scieurs de long, une trentaine environ faisaient partie de la population

de la ville, auxquels s'ajoutaient un certain nombre de manouvriers difficiles à recenser.

A la lecture de certains témoignages, l'impression de marasme relatif que fournit ce tableau n'est pas moindre quelque dix années plus tard, bien au contraire, comme le montre notamment l'état fourni en l'an VI (1798) par l'Administration municipale cantonale, en réponse à une enquête du Directoire portant sur le canton (preuve, entre parenthèses, de la préoccupation de ce régime tant décrié de développer les forces économiques du pays), dans le but de connaître les moyens nécessaires "pour épargner le travail des hommes, en suppléant au travail par des machines ou des animaux et améliorer la production" :

- 3 fabriques de chapellerie "de peu d'objet, ne fabriquant que quelques gros chapeaux et n'occupant chacune qu'un compagnon et le maître" ;
- 1 manufacture de "bas tricotés", se tenant à l'Hôpital général qui n'y occupe que les pauvres et les enfants" ;
- 1 fabrique de "bas au métier qui n'occupe qu'un compagnon" ;
- 1 fabrique de "salin, potasse et salpêtre qui occupe peu de monde" ;
- 5 brasseries "n'occupant chacune que 3 ou 4 ouvriers" ;
- 2 manufactures de tabac (une huitaine d'ouvriers) "

Seuls, le "chantier de charpenterie" où "se fabriquent des bateaux de toutes grandeurs pour les rivières de Seine, Oise et autres", "occupant un assez grand nombre d'ouvriers", et la fabrique de corderie "pour la navigation des rivières et même la marine" viennent un peu atténuer la médiocrité du bilan.

Celui concernant l'agriculture, présenté l'année qui suit, n'est pas plus encourageant :

"Notre arrondissement", écrivent les édiles, "très circonscrit, ne présente que du bois, des sables et un peu de vignes. Ce n'est donc pas un pays de culture. Quels progrès pourrait faire l'agriculture dans un territoire frappé par la nature elle-même d'une stérilité habituelle ! Il ne se fait donc sur ce sol aride et brûlant aucune de ces grandes expériences que recommande, qu'encourage le gouvernement. L'éducation des bêtes à cornes, de celles à laine, ne mérite ici de notre part aucun renseignement utile. Les premières trouvent leur pâturage dans la forêt, les secondes sont en si petit nombre, vu le défaut de pâtures, qu'à peine s'en trouve-t-il quelques unes chez les bouchers de cette commune".

Quelles marques révélatrices d'un quelconque changement dans la première moitié du XIX^e siècle allons nous trouver ?

Ce n'est certes pas dans le secteur manufacturier. Si l'on se réfère au "Précis statistique du canton de Compiègne" de Louis Graves, qui expose la situation des années quarante, on constate que seules les activités traditionnelles sont présentes : la charpenterie de bateaux et la corderie ; quelques carrières de pierres et de cendres pyriteuses, celles-ci destinées à l'agriculture ; plusieurs fours à chaux et à plâtre, et tuileries ; des moulins (9 à vent, 9 hydrauliques) ; quelques activités dérivées de l'exploitation de la forêt (cadres à miroirs, bois de brosse, boissellerie, layetterie ou confection de boîtes et de coffres en bois de hêtre). Au total, ces nombreux et petits chantiers (hormis ceux de bateaux et de corderie) ne font travailler qu'à peine plus de trois cents personnes.

Il faut toutefois y ajouter les ouvriers des deux tanneries et des deux bonneteries de Compiègne (une trentaine de personnes), ainsi que les quatre-vingts couseuses de gants à domicile.

Aucune innovation digne de ce nom, aucune amorce d'un tournant industriel. Au contraire, la charpenterie de bateaux et la corderie sont plutôt en déclin ; de même que le tissage à domicile des toiles de chanvre, jadis très actif, et dont la ville de Compiègne était le centre de commerce, ainsi que pour la bonneterie.

Dans le secteur agricole, en revanche, les signes d'une évolution favorable sont indiscutables, bien que le canton de Compiègne présente la singularité de ne comprendre dans sa superficie cultivable qu'un tiers de parcelles consacrées aux cultures alimentaires, la forêt ayant la prédominance sur le reste.

L'exploitation de celle-ci se poursuit d'ailleurs à un rythme apparemment satisfaisant. Elle produit annuellement 80.000 stères de bois, dont près de 15.000, à destination industrielle, sont exportés.

Des efforts sont accomplis pour fertiliser le sol, notamment les terres sablonneuses, afin d'accroître le rendement des cultures et le produit de l'élevage : assouplissement de la pratique de l'assolement, introduction des prairies artificielles qui réduisent des deux tiers l'étendue des jachères, emploi massif du fumier -en majeure partie en provenance des casernes de Compiègne- et autres amendements (cendres pyriteuses, poudrette, colombine et poulée), apparition de la charrue de Brabant dite "à oreille

fine" qui vient supplanter les anciennes char-
rues à "tourne oreille", etc.

Cette démarche collective, de toute évidence,
n'est pas sans liens avec la création à Compiè-
gne, en 1834, de la Société d'agriculture,
et l'organisation en 1847 d'un programme
complet d'enseignement agricole au Collège.

Les résultats sont à la mesure de l'effort
accompli. La pomme de terre est introduite,
dès le début du siècle, sur des sols destinés
auparavant à la jachère, de même que la
carotte qui va faire partie de l'alimentation
des chevaux et des bestiaux. A partir de
1818 la culture des fourrages s'intensifie,
jusqu'à représenter vers 1850 un sixième
de la superficie des terres labourables. Vers
la même époque, le seul territoire de Compiè-
gne produit 12.000 hectolitres de céréales
(dont 4.500 de méteil, mélange de seigle
et de froment), soit le cinquième de la produc-
tion totale du canton. Dans le faubourg Saint-
Germain, une grande partie de la population
se consacre à la production en grand des
artichauts dont une forte quantité est expé-
diée à la halle de Paris.

Contrairement à la tendance générale, dans
le canton, à la réduction de la vigne (312
hectares vers 1850 contre 400 en 1789),
les collines de Jaux, de Venette et de Margny
conservent leurs vignobles. Leur production
est consommée en majeure partie dans la
ville ; toutefois des excédents sont exportés
vers Paris.

L'élevage profite naturellement des possibi-
lités nouvelles d'alimentation du bétail.
Il se tourne vers la production des vaches
laitières et des veaux ; il intensifie celle
des moutons et brebis. 2000 porcs élevés
par les fermiers ruraux sont achetés et reven-
dus par les charcutiers de Compiègne.

Louis Graves a calculé le poids de la consom-
mation annuelle de bovins dans la ville.
Selon ses chiffres, elle représenterait
700 boeufs et 800 vaches, plus 2.200 veaux,
soit un poids total de viande consommée
de 417.000 kilogrammes - les 9/10ème du
contingent total du canton - traduisant une
consommation, par tête d'habitant, de 42,72
Kg pour les citadins contre 4,77 Kg pour
les habitants des autres communes ! Mais
l'auteur d'ajouter :

"Cette différence énorme vient de la présence
permanente d'une garnison dans la ville,
des habitudes urbaines, de celles de la popula-
tion marine, et de l'usage de conserver comme
laitières presque toutes les vaches des commu-
nes forestières".

Nous ajouterons à ce commentaire cette
simple remarque, que la population militaire

tournant à cette époque autour de 1000
individus, l'ensemble de ces chiffres suggère
également l'hypothèse d'un fort courant
d'individus de passage : marchands ambulants,
travailleurs saisonniers, voyageurs, visiteurs,
acheteurs et vendeurs des jours de foire
et de marché, etc .

Au vu de ces renseignements, c'est manifes-
tement le commerce, notamment dans les
secteurs de l'alimentation et de la restaura-
tion qui paraît constituer l'activité dominante
et en voie d'accroissement de la population
urbaine.

Néanmoins, certains produits font également
l'objet d'un trafic qui est loin d'être négli-
geable. C'est ainsi que parmi les produits
exportés figurent, outre les bois et vins
déjà cités : les matériaux de construction
(chaux et plâtre cuit), légumes, vins, bes-
tiaux engraisés, cendres pyriteuses, objets
fabriqués en bois.

A l'inverse sont importés, au total en quantité
plus importante que ceux exportés, les pro-
duits suivants : les chevaux d'origine perche-
ronne, utilisés en nombre croissant pour
le halage, et les mulets qui transportent
les bois de la forêt vers la vallée de l'Aisne ;
les bestiaux servant à la reproduction :
bovins d'origine flamande et normande ;
des pierres à plâtre ; des cidres ; des vins
(crus de Champagne, de Bourgogne et de
l'Orléanais), des grains en grande quantité.
En outre, le port de Compiègne entrepose
des charbons de Flandre et de Belgique,
depuis la suppression de l'entrepôt de Chauny
qui a suivi l'achèvement du canal latéral
à l'Oise.

Une impulsion déterminante va être donnée
au tourisme par l'avènement du chemin de
fer. Dès le printemps 1850, soit un an après
l'inauguration de Compiègne-Noyon, ayant
suivi la relation de la ville avec la capitale,
la Compagnie du Nord met en service ses
premiers "trains de plaisir". Le dimanche,
à la bonne saison, on ne compte parfois
pas moins de huit cents voyageurs qui viennent
visiter la ville et ses environs, pour le plus
grand bonheur des commerçants ...

Les chiffres du budget communal ne manquent
pas de corroborer cette impression d'une
ville en expansion économique : en particu-
lier ceux des recettes et des produits de
l'octroi, liés directement à la consommation
alimentaire.

Recettes totales dont	Recettes de l'octroi
1836 105.238	70.000 F
1846 118.063	78.000 F
Taux de croissance 1,22 %	1,14 %

CHAPITRE II LA POPULATION

Ces montants sont exprimés en francs courants ; cependant le coût de la vie n'ayant pratiquement pas augmenté durant cette période (en tout cas les salaires des employés communaux sont demeurés constants), ces taux de croissance nous paraissent avoir toute leur signification.

3.2. Les structures administratives

Le renforcement des structures des administrations en place dans la ville apporte également une preuve du développement général intervenu depuis l'époque du préfet Cambry, quand Compiègne devenue à la Révolution chef-lieu de district, puis chef-lieu d'arrondissement, ne disposait encore que d'un assez modeste corps de fonctionnaires : une recette particulière des finances ; deux contrôleurs des contributions ; un inspecteur et un receveur de la Régie du domaine et de l'enregistrement ; un ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées et un contrôleur, outre les magistrats des tribunaux, les fonctionnaires forestiers et la gendarmerie.

Par contraste, l'énumération des fonctionnaires de haut rang en poste en 1846 apparaît longue. Nous nous contenterons de citer quelques uns de ceux dont la fonction est plus spécialement liée à l'activité économique :

- pour l'administration des Finances et des impôts : un receveur particulier et un percepteur ; un contrôleur des contributions directes ; un directeur des contributions indirectes avec deux commis, un receveur principal, un contrôleur de ville, un receveur de navigation, un vérificateur de navigation et cinq commis à pied ;
- pour la Direction de l'enregistrement et des domaines : un inspecteur de division, un vérificateur, un conservateur des hypothèques, un receveur surnuméraire ;
- pour l'administration des Ponts et Chaussées et des mines : un ingénieur ordinaire, un conducteur embrigadé et trois conducteurs auxiliaires, deux agents-voyers ;
- pour la Navigation : un ingénieur en chef et trois conducteurs.

Ce tableau est parlant.

1. La croissance démographique

Avant d'observer les compiégnais dans la diversité de leurs conditions sociales, il convient de s'interroger sur leur démographie. N'ayant, pour le moment, rassemblé sur cette question qu'un bagage assez modeste de données, nous nous en tiendrons à une approche largement approximative.

Selon les données des recensements de 1799 et 1851, la population civile fixe de Compiègne, c'est-à-dire l'ensemble des individus figurant sur les listes nominatives (à l'exclusion des militaires, pensionnaires des établissements scolaires ou institutions, indigents et enfants trouvés recueillis à l'Hôpital, détenus des prisons, travailleurs saisonniers, etc .) est passée de 6200 à 8850 habitants environ, soit une augmentation de 42 %. Celle-ci paraît importante quand on sait que, durant le même intervalle de temps, l'augmentation de la population d'Amiens, par exemple, n'a été que de 29 %, soit un peu moins que la moyenne nationale, 31 %.

Le mouvement naturel semble bien être le facteur essentiel de cet accroissement de la population de Compiègne. D'après les données statistiques de Graves, durant la période 1822-1833 (c'est la seule période où des renseignements de cette nature y figurent), le nombre des naissances (3136) a dépassé de 742 le nombre des décès, soit un solde positif moyen annuel de 74 unités. Nous obtenons des chiffres approchant (85) avec les résultats d'un sondage effectué dans les registres de l'état-civil des années 1810, 1820 et 1830. A partir de 1830 la tendance se renverse ; la fécondité diminuant, le solde moyen annuel indiqué par nos sondages tend vers zéro. Par extrapolation de nos propres données, nous avons estimé à environ 2600 unités l'excédent des naissances sur les décès pour la période complète 1800-1850, soit un nombre équivalent à l'augmentation de la population enregistrée par les recensements.

Cette constatation suggère l'hypothèse d'un mouvement migratoire où le courant d'émigration, a priori certain quelle que soit son ampleur, serait équilibré par un courant d'immigration.

Les actes de mariage confirment cette hypothèse. En 1810, 43 % des nouveaux mariés ne sont pas nés à Compiègne, ce pourcentage passant à 46 % en 1820, 58 % en 1830, 57 % en 1840, 55 % en 1850, donc avec une tendance à l'augmentation traduisant

également celle de l'attraction de la ville. Nous ne possédons malheureusement pas d'indication sur le mouvement inverse d'émigration des Compiégnois et cette lacune, difficile à combler, souligne d'ailleurs l'un des points faibles de la démographie historique.

Les actes de mariage fournissent des renseignements intéressants sur cette catégorie particulière de migrants appartenant à la population active jeune. Nous avons pu ainsi déterminer que 7 % des nouveaux mariés hommes, nés en dehors de Compiègne, étaient des propriétaires appartenant aux couches supérieures, voire aristocratiques de la population (ceux de la même catégorie nés à Compiègne ne représentent que 1 % des natifs de la ville). Cela dénoterait un certain brassage -au plan géographique- des milieux de la bourgeoisie, auquel échappent encore les couches populaires.

Les autres mariés migrants sont principalement des fonctionnaires avec une majorité de gendarmes, militaires ou demi-soldes (ceux-ci naturellement après la chute de l'Empire). 20 % (contre à peine 1% dans le groupe des natifs de Compiègne) et des domestiques, 8 % (contre 1 % chez les compiégnais d'origine).

Les secteurs traditionnels de l'activité locale: bâtiment (maçons, charpentiers, serruriers, etc), habillement (tailleurs et couturières, tisserands, sabotiers, etc), transport (mariniers, pilotes, cordiers, charretiers, etc), exploitation de la forêt (bûcherons, scieurs de long) semblent demeurer le fief des compiégnais. Par contre, les migrants auraient tendance à supplanter ces derniers dans les métiers liés à l'alimentation : garçons boulangers, épiciers, tonneliers.

En ce qui concerne les femmes, une minorité seulement se reconnaît un emploi (31 %). La quasi totalité des domestiques (12 % des emplois féminins de l'ensemble de l'échantillon) sont nées dans les villages proches de l'Oise et de l'Aisne. Les compiégnaises sont pour la plupart couturières, lingères, repasseuses, jardinières, manouvrières et parfois demoiselles de magasin.

Nous le répétons : il ne s'agit ici que d'un aperçu de ce qu'une analyse plus poussée pourrait révéler d'hypothèses, à défaut de certitudes, sur les motivations de ces migrants qui viennent, parfois d'assez loin, "chercher fortune" à Compiègne.

2. La méthode d'analyse de la structure socio-professionnelle

2.1. Objet et classification

La localisation sociale étant le point central d'articulation de notre analyse, et les listes de recensement reprenant par rue et maison la composition de chaque ménage, avec en tête, le chef de ménage, il était dans la logique que notre description de la société compiégnaise repose sur la définition des ménages selon les caractéristiques socio-professionnelles de leur chef (homme ou femme) ; les autres éléments du ménage, et notamment les domestiques et autres salariés, étant pris en compte, le cas échéant, en qualité d' "attributs" du premier.

La classification socio-professionnelle est l'un des points délicats de la recherche en histoire sociale. C'est qu'en ce domaine, comme en beaucoup d'autres, il n'existe pas de recette unique, chacun adaptant son outil de classement à la composition sociale, ainsi qu'aux particularités des sources qu'il utilise. La panoplie de celles-ci paraît relativement étendue : recensements quinquennaux, rôles fiscaux, listes électorales, minutes notariales, déclarations de succession, mais aucune ne détient le privilège de l'absence de défaut ...

Toutefois, toutes les méthodes de classement ont un point commun : elles retiennent en général, sous des formes variées, deux "caractères" déterminants : la branche d'activité (profession libérale, bâtiment, agriculture, etc .) et la position sociale (patron, cadre, ouvrier, etc .). De ce point de vue notre classification n'échappe pas à la règle.

En rapport avec l'éventail des activités qui apparaissent dans nos deux recensements, notre classification professionnelle comprend:

- deux "états" : propriétaire, rentier ou pensionné ; individu sans moyens connus d'existence ou indigent ;
- dix branches d'activité : professions libérales, secteur public et armée, bâtiment et équipement ménager, alimentation, habillement et soins de la personne (par exemple coiffure), transports routiers et fluviaux, agriculture, exploitation de la forêt, professions diverses (par exemple imprimeur, libraire, profession non définie), gens de maison (autres que ceux logés sous le toit de leurs maîtres).

La prise en considération de la position ou du rang social nous a conduit à la hiérarchisation suivante :

1. Bourgeoisie
2. Catégories moyennes ou intermédiaires
3. Ouvriers qualifiés
4. Manouvriers, journaliers sans profession définie ; indigents.

L'apparente simplicité de cette classification dissimule en réalité un problème complexe de portée générale.

Sauf pour les classes extrêmes (couches supérieures de la bourgeoisie d'un côté, ouvriers de l'autre) ,dont la séparation peut être franche, l'enchevêtrement, à des degrés divers, des multiples composants de la position sociale : prestige du titre ou de la fonction, voire de l'uniforme pour certains, style de vie, niveau d'aisance ou de fortune, comportement psychologique souvent collectif, tous ces éléments concourent à la complication du classement.

Même les nombreuses et savantes études menées ces dernières années sur la bourgeoisie n'ont pas encore permis aux chercheurs de s'accorder sur une définition.

Quoi qu'il en soit de l'état de la question, notre propre parti d'une grille de classification cohérente -selon nous- applicable à la société compiégnoise du XIXe siècle, se fonde sur les critères ci-après exposés. La caractéristique essentielle des membres de la bourgeoisie nous a paru être faite de deux éléments primordiaux :

- l'indépendance ou du moins l'aisance économique (opposée à la condition salariale des couches modestes), assortie le cas échéant d'un certain niveau de fortune ;
- le prestige social sous ses différents aspects : titres et profession.

Nous avons donc, sans beaucoup d'hésitation, rangé dans la bourgeoisie (catégorie 1 de notre hiérarchie sociale) les groupes suivants :

- propriétaires, rentiers ou pensionnés avec domestiques ;
- professions libérales : notaire, avocat, avoué, huissier, médecin, pharmacien, architecte, professeur, curé, etc. ;
- hauts fonctionnaires, magistrats, chefs de service des administrations, officiers, etc.
- entrepreneurs, cadres supérieurs de l'industrie et du commerce, banquiers, négociants, gros commerçants, etc. ;

Dans la catégorie 2, moyenne ou intermédiaire (en réalité deux sous-catégories), nous avons regroupé :

- 1) les individus à salaires et revenus relative-

ment modestes mais dont le style de vie et le comportement psychologique s'apparentent à ceux de la bourgeoisie : propriétaires ou rentiers sans domestique ; professions libérales inférieures (clerc de notaire, musicien, religieux, etc.) ; fonctionnaires subalternes (employé de mairie, receveur d'octroi, gendarme, etc.) ; employés de commerce, commis, représentants, etc. ;

- 2) les individus bénéficiant d'une relative indépendance économique mais dont le mode de vie n'est pas beaucoup différent de celui des ouvriers : artisans et petits commerçants.

Enfin, nous avons tenu compte que l'ouvrier était encore au XIXe siècle, pour reprendre la définition de Littré, un salarié "qui travaille de la main". Par la suite la notion s'élargira. Son classement (en catégorie 3) ne posait pas en principe de difficulté ; de même que celui des manouvriers et indigents (catégorie 4).

Un problème d'identification nous a toutefois préoccupé à la lecture des listes de recensement : celui des professions dites économiques (bâtiment, alimentation, habillement, etc.) situées à la frange inférieure ou supérieure -selon le cas- des catégories 1 et 2.

Si des mentions comme notaire ou clerc de notaire, compagnon maçon, garçon boulanger, manouvrier, par exemple, sont sans équivoque, l'embarras est évident à partir des mentions : menuisier, aubergiste, limonadier, marchand de vins, boucher, etc. , qui s'appliquent, aussi bien à des petits patrons ou commerçants de nos catégories moyennes(2), qu'à des artisans ou commerçants enrichis dont le train de vie est "bourgeois", avec domesticité et autres salariés vivant sous leur toit.

Dans ce cas, c'est cette indication donnée par le recensement : la présence ou l'absence de domestiques qui nous a permis de trancher. L'expérience nous a montré -à l'examen de la liste électorale censitaire- que ce critère de différenciation sociale était valable ; de même pour les propriétaires et rentiers.

2.2. Les cadres géographiques de référence et la grille de classement

L'observation de l'espace urbain, à elle seule, nous a suggéré une répartition par quartiers (pour la ville "intra-muros"), faubourgs et hameaux, qu'est venu confirmer le "taux" de domesticité : la proportion des domestiques logés par leurs maîtres dans la population totale, c'est-à-dire l'ensemble des individus des ménages.

Les recensements de 1799 et 1846 mettent d'ailleurs en valeur un très notable accroissement de cette catégorie pour l'ensemble de la population particulière des domestiques : 582 (dont 75 % de femmes) en 1846 contre 161 (dont 88 % de femmes) en 1799. Pour la ville seule nous avons obtenu les pourcentages de domesticité suivants :

Année	Q U A R T I E R S				
	Est	Sud	Ouest	Nord	Moyenne
1799	8,77%	3,27%	1,85%	1,74%	3,39%
1846	15,96%	8,05%	3,91%	7,35%	7,91%

Ainsi les données des recensements concordent pour localiser les zones d'élection de la bourgeoisie : le quartier de l'Est -sans nous provoquer de surprise- vient largement en tête, suivi des quartiers du Sud et du Nord (ce dernier, en 1846 seulement).

Nous avons en outre observé (cf. Tableau I) que les rues les plus "bourgeoises", celles où la concentration de la domesticité dépasse 20% en 1846, étaient sans conteste les rues du Paon, d'Orléans, du Château, des Grandes-Ecuries, des Domeliers, de Pierrefonds, etc..

Les quartiers choisis comme cadres de référence de notre analyse socio-professionnelle sont délimités -suivant le plan de la ville au milieu du siècle dernier- par deux "axes" empruntant les tracés suivants :

- axe perpendiculaire à l'Oise : rues du Vieux-Pont et du Perroquet, Place de l'Hôtel de Ville, rue de Pierrefonds ;
- axe parallèle à l'Oise : rues d'Ulm, des Minimes, des Pâtisseries, des Bonnetiers, Marché-aux-Toiles (place Saint-Clément), rue de la Porte de Paris.

Les résultats chiffrés de nos pointages (en données absolues et pourcentages) ont été reportées sur une série de tableaux à double entrée, combinant les deux "caractères": professionnel et social. Le cadre restreint de la Revue -le lecteur le comprendra- ne nous permet de présenter que le seul tableau d'ensemble (Tableau II).

3. La répartition de la population

L'évolution du cadre urbain et de la population entre le début et le milieu du XIX^e siècle s'exprime par un certain nombre de données synthétisant les relevés opérés sur les listes de recensement de 1799 et 1846: données essentiellement quantitatives sur la croissance urbaine et données à la fois quantitatives et qualitatives sur le mouvement des diverses catégories socio-professionnelles.

3.1. Les conditions de peuplement

La croissance de la ville s'exprime globalement par l'augmentation du nombre des maisons (+ 18 %) et du nombre des chefs de ménage (+ 34 %). Ce dernier pourcentage est un peu inférieur à celui de la population totale (+ 39 %), ce qui s'explique par une augmentation de la dimension des ménages après les guerres impériales.

Ce constat global masque cependant les aspects particuliers de la croissance des quartiers et des faubourgs.

	Nbre maisons		Nbre ménages	
	1799	1846	1799	1846
Est	126	139	234	256
Sud	303	360	475	637
Ouest	280	248	452	535
Nord	143	158	297	360
Fg Chap.	10	19	12	22
Fg Hurt.	13	40	31	43
Fg St-Lazare	41	71	61	111
Fg St-Accr.	34	64	41	107
Fg St-Germain	172	195	183	282
Petit Margny	33	51	45	91
Roy. et écarts	75	102	75	114
Ensemble	1230	1447	1906	2558

Dans la ville, le nombre des maisons augmente nettement moins (il diminue même en valeur absolue à l'Ouest) que le nombre des ménages, ce qui prouve une certaine densification du peuplement, surtout dans les quartiers Ouest et Nord.

L'urbanisation des faubourgs se développe avec un mouvement assez parallèle de l'augmentation des maisons et des ménages, sauf au Faubourg Saint-Germain qui possédait déjà une certaine structure urbaine au début du siècle et qui se trouve atteint, comme les quartiers de la ville, par le phénomène de densification.

3.2. Les catégories socio-professionnelles

L'un des faits saillants que traduit le Tableau II, est la diminution du nombre officiel des indigents : de 351 en 1799 à 77 en 1846. Nos chiffres semblent assez bien s'accorder, d'une part avec la statistique de J. Bernet: 294 pauvres, mendiants et femmes sans profession en 1789 (si l'on tient compte de l'aggravation certaine de la pauvreté dans les dix années suivantes) et, d'autre part avec les chiffres d'un rapport du maire de la ville en 1846 : "96 invalides (parmi lesquels 21 rentrent dans la classe de ceux appelés honteux et 3 se livrant à la mendicité".

Pourtant, une centaine d'assistés ont échappé au recensement de 1846, et pour cause : ils ne sont pas invalides.

Il nous faut sur ce point rapporter les efforts de la municipalité pour combattre la mendicité engendrée par la dépression économique générale de 1846, qui sévit également à Compiègne et qui amène les autorités à annuler les réjouissances publiques prévues pour la fête du Roi, au motif que "le pain et les autres subsistances sont depuis longtemps à un taux très élevé, qu'il est malheureusement constant que beaucoup de familles souffrent, qu'en présence de ces souffrances, il ne serait pas convenable de se livrer à des réjouissances publiques".

Outre des secours en nature : pain, viande et habillement, 101 valides pauvres se voient offrir la ressource des "ateliers de charité dans la mauvaise saison, pour l'appropriation des rues dans les temps de neige et de glace et l'occupation aux travaux et à l'entretien des chemins communaux ou à tous autres travaux qui pourraient se présenter. On pourrait aussi, à l'égard des femmes, les employer plus particulièrement au balayage des rues, en ajoutant au pain qui leur est donné une prime de peu d'importance en argent, qui serait prélevée sur les fonds portés au budget de la commune".

Dans le même intervalle de temps, où le volume de la population totale augmente d'un peu plus d'un tiers, le nombre des manouvriers fait plus que doubler ; l'exploitation plus rationnelle des terres cultivables n'est probablement pas étrangère à ce fait. La proportion des ouvriers demeure stable. Les catégories intermédiaires voient croître leur représentation relative d'environ 10%. La bourgeoisie, de son côté, double ses effectifs. Il y a donc dans l'ensemble un mouvement de progression des catégories sociales les plus favorisées. Mais à ce stade des constatations générales, il convient de pousser plus loin l'examen des chiffres et d'exprimer à travers eux la réalité concrète.

La progression de la bourgeoisie, et notamment celle des propriétaires, paraît s'expliquer par l'implantation de nouvelles familles. Au début du siècle, cette couche supérieure de la bourgeoisie était composée principalement des représentants des grandes familles aristocratiques de la ville, dont certaines aux branches multiples : les Esmangart de Bournonville, les Poulletier, les de Crouy, les Le Caron, les Le Féron, les de Bicquille etc. Au milieu du siècle, ces familles sont toujours présentes mais d'autres sont apparues : les Berthe de Pommery, de Béthune-Hesdigneul, de Tallobre, de Breda, de Sérour, du Tranois, Moreau de Champlieu, Fages

Tauzières de Saint-Martial. A cette aristocratie de vieille souche ou de rang, nous rattacherons, sous l'angle des bonnes manières ou de la fortune, les anciens hauts fonctionnaires ou militaires, les négociants enrichis, qui ont fait choix de Compiègne pour y finir leurs jours, et encore ces jeunes propriétaires plus ou moins oisifs qui y sont venus fonder un foyer.

Sans parler des anciens biens nationaux, comme l'hôtel d'Artois, rue Le Féron, acquis en l'an IX par un limonadier, les belles demeures changent parfois de mains, au profit des nouvelles couches enrichies, issues du commerce et de l'artisanat. Ainsi -et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres- en 1841 un certain Stanislas Pluchart, négociant de son état à Saint-Quentin, devient propriétaire de la maison du n° 2 de la rue d'Angoulême ayant appartenu au député Barrillon, l'un des chefs de l'opposition dynastique.

Les professions libérales ont vu également leurs effectifs doubler : ce sont principalement les notaires, avocats, avoués, huissiers, qui forment le gros de la troupe. Les fonctionnaires, magistrats, officiers, participent au mouvement ; nous en connaissons la raison.

La progression est cependant plus forte chez les représentants des professions économiques ayant franchi le seuil de la richesse.

Le tableau II de distribution de la liste électorale censitaire pour l'année 1846 fournit un aperçu des niveaux de fortune de la bourgeoisie compiégnoise. Cette liste ne peut toutefois être considérée -à la lettre- comme un échantillon représentatif puisqu'elle ne comporte que des indications concernant les seuls électeurs hommes, âgés de vingt-cinq ans et payant un cens d'au moins deux cents francs, ainsi que des personnalités imposées à moins de deux cents francs mais remplissant certaines conditions : fonctionnaires nommés par le Roi à des fonctions gratuites -ce devait être le cas du maire de Compiègne, Poulain de La Bigne-, officiers en retraite ayant au moins 1.200 F de pension, docteurs en médecine, docteurs et licenciés en droit, notaires.

D'après les calculs de l'historien G. Dupeux, un cens minimum de 200 F devait correspondre à une fortune d'environ 65.000 F ; un cens de 200 F à 500 F à 80.000 F ; un cens de 500 F à 1000 F, à 250.000 F ; un cens de 1000 F à 1500 F, à 400.000 F ; un cens de 1500 F, à 500.000 F, etc. (1)

(1) A titre indicatif, nous signalons qu'en 1846 le traitement annuel du receveur municipal de Compiègne s'élevait à 2200F, celui d'un agent de police ou d'un cantonnier à 500F.

L'examen du tableau fait apparaître :

- 1) Une forte concentration des cens -et donc des fortunes- entre 200F et 1000F, ce qui correspondrait à des fortunes comprises entre 65.000 F et 325.000 F.
- 2) Une représentation des membres des professions économiques (30 %) apparemment très supérieure à leur poids démographique ; c'est l'inverse pour les propriétaires.

Faudrait-il donc imaginer une certaine distorsion entre signes extérieurs de richesse et niveau réel de fortune ?

L'examen de la liste elle-même tendrait à le prouver et Balzac n'en eût probablement pas été étonné. Les hasards de la fortune semblent en effet, dans une certaine mesure, se rirer des hiérarchies conventionnelles les mieux établies. Le comte de Béthune paye un cens de 4054 F, le plus élevé de la liste, mais par comparaison celui du baron de Bicquille 456 F, peut paraître faible, surtout quand on constate que François Boucher, limonadier, est imposé, lui, pour 499F et que même l'aide-concierge du Palais a un cens de 318 F ! N'est-il pas également piquant de constater les disparités de fortune des notaires : 260 F de cens pour Hector Billiotte, 647 F pour Jean-François Créte ?

La composition du conseil municipal est un reflet assez fidèle de la liste censitaire: vingt conseillers sur vingt deux y figurent. Cela confirme la relation étroite du pouvoir économique et du pouvoir politique, caractère dominant du régime censitaire.

Les propriétaires, les professions libérales et du secteur public, des catégories moyennes, ont, pour des raisons analogues, une progression assez voisine de celle de la couche dirigeante. A noter cependant, le triplement de l'effectif des petits propriétaires et l'apparition de nouvelles activités, révélatrices des tendances modernes de l'économie capitaliste et de la prévention sociale, qui se font jour sous la Monarchie de Juillet. On ne compte pas moins, en 1846, de vingt agences d'affaires immobilières et commerciales et d'assurances à buts variés : "contre les chances du tirage au sort", contre la grêle et l'incendie ; une mutuelle des pères de famille.

La position relative des professions économiques incluses dans les catégories moyennes, vues dans leur ensemble, demeure stable, de même que celle des ouvriers. Ceux-ci tiennent une place importante dans le bâtiment, et davantage encore dans les transports, où figurent en majorité les pilotes, compagnons de rivière et cordiers qui, avec les marinières, peuplent les bords de l'Oise, le long du Cours et du quai de Harlay.

L'analyse par quartiers et faubourgs serait encore riche de tous les traits et nuances engendrés par la diversité urbaine et géographique. Elle soulignerait la tradition aristocratique de l'Est de la ville, la pluralité marchande et artisanale du Sud et de l'Ouest, l'aspect social contrasté du quartier Nord, l'image encore fortement marquée par la vie rurale des faubourgs, parmi lesquels le faubourg Saint-Lazare laisse pourtant entrevoir un début d'implantation de la bourgeoisie.

Ce tableau, brossé à grands traits, de l'évolution de Compiègne au cours de la première moitié du XIXe siècle, et pour lequel sont loin d'avoir été mises à profit toutes les ressources de la documentation rassemblée, ainsi que les virtualités des pistes entrevues, permet cependant de saisir les aspects et les agents essentiels de cette évolution.

Embellissement de la ville, développement de ses moyens de relation, prémices d'un tourisme de masse, impulsion donnée au commerce, et notamment dans la consommation par une agriculture rénovée, en interaction avec l'augmentation de la population, élargissement de l'assise bourgeoise, toutes ces manifestations d'une croissance, certes encore modeste, n'en témoignent pas moins d'une potentialité économique qui produira ses pleins effets au cours des décennies suivantes.

Notre investigation, dans ce microcosme social que constitue la société compiégnoise, nous a apporté la preuve, s'il en eût été besoin, de l'étroite imbrication de l'urbain et du social. Mais son principal intérêt a été de mettre à l'épreuve l'outil d'analyse que nous nous sommes constitué et sans lequel il eût été impossible d'aboutir aux certitudes chiffrées. Si l'intérêt des résultats établis peut ne pas apparaître d'une évidence éclatante, pour la première phase de cette recherche, en raison de la relative stabilité de la structure sociale mise au jour, nous pensons que cet intérêt devrait s'affirmer au cours des phases ultérieures, et sur la base de départ dont nous disposons maintenant.

D'une manière plus générale, retenons que Compiègne offre encore, au milieu du siècle, l'image d'une société mélangée, complète, au sein de laquelle cohabitent toutes les catégories sociales, du manouvrier au représentant de l'aristocratie nobiliaire. Pour combien de temps ?

TABLEAU I

PROPORTION EN 1846 DES DOMESTIQUES LOGES PAR LEURS MAITRES
DANS LA POPULATION TOTALE

	0 à 5	5 à 10	10 à 15	15 à 20	> 20
Quartier EST		R. du Portail Saint-Jacques R. du Pas Saint-Jacques R. des Pâtisseries	Rue d'Ulm	R. Mounier Pl. St-Jacques R. des Minimes Pl. du Château R. Saint-Jacques	R. de la Surveillance R. du Château R. d'Orléans R. du Paon R. des Grandes Ecuries
Quartier SUD	R. des Lombards R. Saint-Martin R. de l'Etoile Place du Change R. Neuve R. du Clos Bazile Pl. aux Toiles R. Saint-Corneille	R. du Portail St-Antoine R. des Cordeliers R. des Bonnetiers	Pl. de l'Hôtel de Ville R. du Plat d'Etain	R. de la Porte de Paris Gde R. Saint-Antoine	R. de Pierrefonds R. des Domeliers R. du Presbytère Saint-Antoine Petite R. Saint-Antoine
Quartier OUEST	R. des Clochettes R. des Neiges R. des Chevaux R. de l'Ecu R. de la Corne de Cerf R. Saint-Nicolas R. de la Palette R. de la Pêcherie R. du Donjon Quai du Harlay R. du Pont-Neuf	R. des Gourneaux R. d'Austerlitz R. des Trois-Barbeaux Pl. Marché aux Herbes	R. des Anges R. des Trois Pigeons R. du Perroquet		
Quartier NORD	R. de la Cagnette R. Dame Segaude R. du Jeu de Paume	R. du Chat qui tourne R. d'Ardoise Rue du Four R. de l'Arquebuse R. de Nemours R. Royale R. Réputée-Ruelle R. du Cours	R. Sainte-Marie R. des Petites-Ecuries Rue d'Enfer		R. Saint-Louis
%	0 à 5	5 à 10	10 à 15	15 à 20	> 20

ENSEMBLE :
COMPIEGNE "intra-muros"
Faubourgs
Hameaux et Ecart

TABLEAU II
REPARTITION DES MENAGES SELON L'ACTIVITE
ET LE RANG SOCIAL DU CHEF DE MENAGE

1799

Branche d'activité ou Etat	Rang social								TOTAL	
	1		2		3		4			
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Propriétaires, rentiers	91	4,77	99	5,19					190	9,96
Prof.libérales	36	1,89	36	1,89					72	3,78
Secteur Public	26	1,36	31	1,63					57	2,99
Bâtiment,Equipem.	5	0,26	210	11,02	63	3,31			278	14,59
Alimentation	3	0,16	202	10,60	4	0,21			209	10,97
Habillement,soins	4	0,21	181	9,50	50	2,62			235	12,33
Transports	4	0,21	72	3,77	101	5,30			177	9,28
Agriculture	2	0,11	47	2,46	19	1,01			68	3,58
Exploit.de la Forêt			10	0,53	46	2,41			56	2,94
Profes.diverses	1	0,05	23	1,21	7	0,36	157	8,24	188	9,86
Gens de maison					25	1,31			25	1,31
Sans profession,indigents							351	18,41	351	18,41
Maisons 1230	172	9,02	911	47,80	315	16,53	508	26,65	1906	100,00

1846

Branche d'activité ou Etat	Rang social								TOTAL	
	1		2		3		4			
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Propriétaires, rentiers	184	7,19	305	11,93					489	19,12
Prof.libérales	71	2,78	31	1,21					102	3,99
Secteur public	55	2,15	83	3,24					138	5,39
Bâtiment,Equipem.	9	0,35	297	11,61	67	2,62			373	14,58
Alimentation	24	0,94	198	7,73	15	0,59			237	9,26
Habillement, soins	10	0,39	227	8,88	39	1,52			276	10,79
Transports	2	0,08	96	3,75	120	4,69			218	8,52
Agriculture	1	0,04	68	2,66	13	0,51			82	3,21
Exploit.de la Forêt	5	0,19	4	0,16	58	2,27			67	2,62
Profes.diverses	5	0,19	46	1,80	47	1,87	344	13,45	442	17,28
Gens de maisons					57	2,23			57	2,23
Sans profession,indigents							77	3,01	77	3,01
Maisons 1447	366	14,31	1355	52,97	416	16,26	421	16,46	2558	100,00

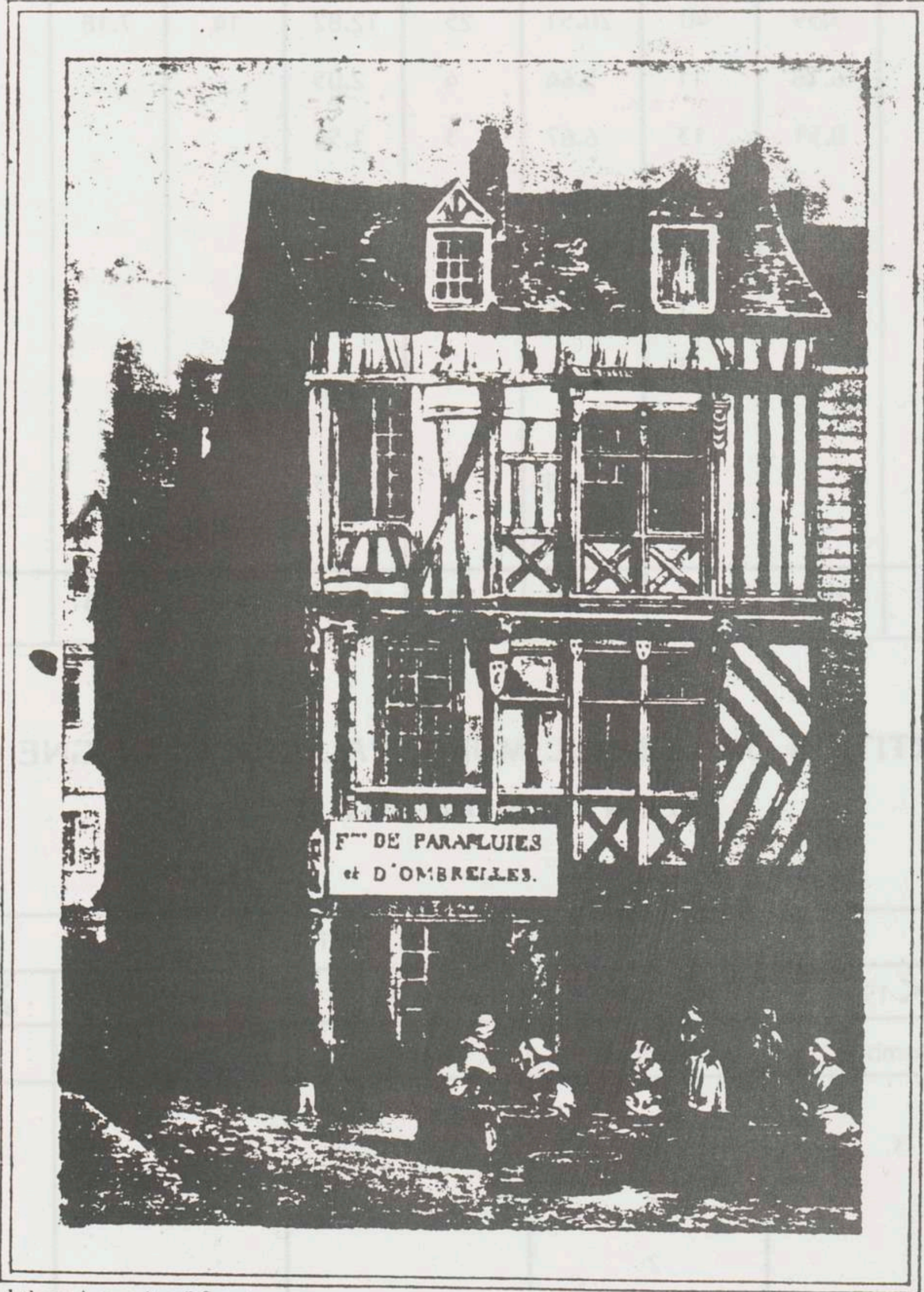
TABLEAU III

REPARTITION DE LA LISTE CENSITAIRE DE 1846 SELON LE MONTANT DU CENS

Branche d'activité ou Etat	Montant du Cens (en F.)										T O T A L	
	< 199		200 à 499		500 à 999		1000 à 1499		≥ 1500		Nbre	%
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%		
Propriétaires, rentiers	7	3.59	40	20.51	25	12.82	14	7.18	5	2.56	91	46.66
Professions libérales	12	6.16	11	5.64	4	2.05					27	13.85
Secteur public	1	0.51	13	6.67	3	1.54			1	0.51	18	9.23
Bâtiment, Equipem.			11	5.64	1	0.51					12	6.15
Alimentation			22	11.28	1	0.51					23	11.79
Habillement,soins			7	3.59	2	1.03					9	4.62
Transports			3	1.54							3	1.54
Agriculture												
Exploit.de la forêt			4	2.05	2	1.03					6	3.08
Professions diverses			6	3.08							6	3.08
	20	10.26	117	60.00	38	19.49	14	7.18	6	3.07	195	100,00

REPARTITION DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMPIEGNE EN 1846
SELON LE MONTANT DU CENS

Branche d'activité ou Etat	Montant du Cens (en F.)					T O T A L
	< 199	200 à 499	500 à 999	1000 à 1499	≥ 1500	
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
Propriétaires, rentiers	3	4	2	4	2	15
Professions libérales		1				1
Secteur public		2				2
Bâtiment, équipem.		2				2
Alimentation	1					1
Habillement,soins		1				1
Transports						
Agriculture						
Exploit. de la forêt						
Professions diverses						
	4	10	2	4	2	22



Lith par Arnould d'ap C Perrot

Imp chez Kauppelmeier (M)

MAISON SUR LE MARCHÉ AUX HERBES,
Publie par Langlois au coin de la Rue des Clochettes.